



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : TARIFS 2024/2025 DES STAGES  
ORGANISÉS DURANT LES VACANCES  
SCOLAIRES POUR LE 11/15 ANS-2025**

**DÉCISION N° DM-24-336  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2023 portant sur la création d'une tarification pour les stages organisés pour les jeunes de 11 à 15 ans durant les vacances scolaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour ces stages pour l'année scolaire 2024/2025 ;

**D É C I D E**

**DE FIXER** la participation des familles pour les stages de 5 jours organisés pendant les vacances scolaires, pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	22 €	32 €	43 €	54 €	65 €	75 €	85 €	92 €	97 €	102 €	107 €

**DE FIXER** la participation des familles pour les stages organisés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 d'une durée spécifique de 2 jours comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	9 €	13 €	17 €	22 €	26 €	30 €	34 €	37 €	39 €	41 €	43 €

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-Imc1H12234H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024